

**SÉANCE DU 26 JUIN 2025**

L' an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 13 juin 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 28 présents à la séance,

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, Mme Assunta MESMIN, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, Mme Muriel COHEN, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSOY, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Thierno-B NDIAYE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN
Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mme Pascale FLAMANT donne procuration à Mme Louise BOMPAIRE, M. Vincent DECOUX donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE, M. Pascal GIAFFERI donne procuration à M. Franck-Eric MOREL, M. Christophe CHABOUD donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN, M. Luai JAFF donne procuration à Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ

ÉTAIT EXCUSÉE :

Mme Dominique BLANCHET

ÉTAIT ABSENTE :

Mme Marlène DA SILVA

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-12 et L2241-1,

Vu le budget primitif du budget annexe du parking du Théâtre de l'exercice 2024,

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de L'Administration du 18 juin 2025,

Considérant qu'en application de l'article L2121-14 du CGCT, le Maire s'est retiré au moment du vote,

Considérant que Madame Anne Texier, Première Adjointe, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif de l'exercice 2024,

Considérant que le comptable public a transmis le compte de gestion de l'exercice 2024, permettant de constater la conformité des résultats entre les deux documents,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1.

Donne acte au Maire de la présentation du compte administratif du budget annexe du parking du Théâtre de la Ville de Sèvres pour l'exercice 2024.

ARTICLE 2.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

ARTICLE 3.

Approuve les résultats définitifs du compte administratif 2024 du budget annexe du parking du Théâtre de la Ville de Sèvres.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Grégoire de LA RONCIÈRE.



Le Secrétaire de séance,
M. Arthur BEAUREPAIRE

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE : 11 JUIL. 2025